

Cugy, le 29 novembre 2016

Postulat pour le Conseil Communal du 15 décembre 2016

La Municipalité est sollicitée pour effectuer d'ici au printemps 2017 une étude sur des mesures en lien avec les charges et les recettes municipales maîtrisables (impôts directs, taxes, émoluments...) ainsi qu'une évaluation d'un taux d'imposition pour 2018 en fonction des résultats provisoires de 2016, permettant le rétablissement de l'équilibre budgétaire à l'horizon de 2018 et tendre vers un cash-flow positif dès 2019. Ceci devrait se faire à travers un budget prévisionnel sur l'ensemble de la législature.

Signé par Armand Jost

Soutenu par

Eric Bron

Isabel Matos

Philippe Muggli

Andreas Zaugg